

DOSSIER D'INSCRIPTION

PETITE ENFANCE : MUSIQUE ET/OU DANSE

Enfants entre 4 et 7 ans : éveils / initiations

N°

- 21 € de frais de dossier sont dus dès que cette fiche est signée, que l'élève suive ou non les cours ; ils sont payables à la 1^{ère} facture (sauf si le Conservatoire ne peut accepter l'inscription faute de place) (10,50 euros pour le 2nd élève inscrit). La 1^{ère} facture est éditée par le Conservatoire au cours du 1^{er} semestre de l'année scolaire 2024 – 2025.
- **Possibilité de 2 cours à l'essai jusqu'au 29 septembre 2024.**
- **A partir du 30 septembre 2024, les frais de scolarité sont dus en intégralité pour l'année scolaire, même si l'élève arrête en cours d'année (sauf avis médical, mutation, déménagement)**

L'ELEVE

NOM et PRENOM (en lettres majuscules) _____

Date de Naissance ____/____/____ Lieu de naissance _____

Sexe : Masculin Féminin

Etablissement scolaire fréquenté (nom et commune) : _____

Niveau scolaire à la rentrée 2024 : _____

LE(S) RESPONSABLE(S) LEGAL(GAUX)

Le responsable 1 est informé par mail ou SMS des absences de professeurs, ou changements d'organisation. Par courriel, le responsable 1 reçoit également les factures et les communications du Conservatoire.

	RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
NOM		
Prénom		
Adresse		
Code Postal et Commune		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
N° de portable		
Adresse mail		
Profession		

En cas de séparation ou de divorce, merci d'indiquer qui est (sont) le(s) responsable(s) légal(gaux) de l'élève mineur :

Responsable 1

Responsable 2

LES DROITS ET LES FRAIS

⇒ **Droit à l'image** : cela concerne les outils pédagogiques et de communication utilisés par le Conservatoire : affichages, publications, vidéos, site internet de la Ville.

J'autorise la diffusion de mon image / ou celle de mon enfant (élève mineur) : OUI NON

⇒ **Frais de dossier** :

21 € de frais de dossier seront facturés par dossier présenté.

Ces frais sont de 10,50 € pour le 2^{ème} élève inscrit de la même famille.

⇒ **Frais de Scolarité et Règlement intérieur**

Les droits annuels de scolarité sont fixés par délibération du Conseil Municipal. Les tarifs sont consultables au Conservatoire et sur le site internet de la Ville. Sur justificatifs, en fonction des ressources et de la domiciliation, plusieurs tarifs peuvent être soumis à réduction.

- 1 atelier = 110 euros l'année, quel que soit son lieu de résidence
- 2 ateliers dont 1 musique et 1 danse = 165 euros ;
- 2 ateliers Musique = 180 euros ;

Ces tarifs sont soumis à réduction en fonction des ressources, et de la domiciliation, sur justificatifs

Comme les tarifs, le règlement intérieur de l'établissement et le règlement des études sont consultables au Conservatoire et sur le site internet de la Ville.

⇒ **Informatique et liberté** : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la scolarité et à la mise en place d'un Extranet pour le suivi du dossier pédagogique. Le destinataire des données est le Conservatoire Claude Debussy de la ville de Saint-Malo. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : conservatoire@saint-malo.fr. ou vous connecter sur IMuse

Je soussigné(e) : NOM et PRENOM _____

Déclare avoir pris connaissance des conditions tarifaires, du règlement intérieur de l'établissement et du règlement des études ;

En accepte l'application, et note qu'il n'y a aucun cours pendant les congés scolaires.

Date : _____ 2024

Signature obligatoire :

LA PRISE EN CHARGE DE BESOINS SPECIFIQUES

Le Conservatoire est engagé dans une démarche d'accompagnement et d'accès facilité à une pratique de la Musique, de la Danse, ou du Théâtre, pour tous. Si un élève (enfant ou adulte) est en situation de handicap, avec des besoins spécifiques, un professeur référent est disponible dans l'établissement afin de favoriser l'apprentissage et adapter, si nécessaire, le parcours de formation. Pour tous renseignements, questions ou demande de rendez-vous, contacter Maud Cavelan par mail : mcavelan@saint-malo.fr

INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

Niveau scolaire	Activité	Public	Jour	Horaire	Salle	INSCRIPTION
-----------------	----------	--------	------	---------	-------	-------------

Moyenne Section	Jardin Musical	Musicien	Mercredi	10h – 10h45	Islet Salle 6	<input type="checkbox"/>
	Eveil 1	Danseur	Mercredi	10h30 – 11h15	Salle Roussel	<input type="checkbox"/>

Grande Section	Eveil musical	Musicien (au choix)	Mardi	17h – 17h45	Islet Salle 6	<input type="checkbox"/>
			Mercredi	10h45 – 11h30	Islet Salle 6	<input type="checkbox"/>
			Mercredi	13h15 – 14h	Islet Salle 6	<input type="checkbox"/>
	Eveil 2	Danseur	Mardi	17h – 17h45	Salle Roussel	<input type="checkbox"/>

CP	Initiation	Musicien et Danseur	Mercredi	14h – 15h	Islet Salle 11	<input type="checkbox"/>
		Danseur initiation 1	Mercredi	11h15 – 12h15	Salle Roussel	<input type="checkbox"/>

Un atelier par semestre : du 16.09.2024 au 05.02.2025, puis du 24.02.2025 au 25.06.2025. En choisir deux sur les trois						
CP / CE1	Ateliers Parcours Découverte instrumentale	Musicien : Cor, Trompette, Tuba, Violon, Violoncelle	Lundi	17h – 17h30	Islet	<input type="checkbox"/>
		Musicien : Alto, Contrebasse, Orgue, Percussions	Mercredi	13h30 – 14h	Parc des Chênes	<input type="checkbox"/>
		Musicien : Basson, Clavecin, Flûte Traversière, Hautbois, Saxophone	Mercredi	13h30 – 14h	Islet	<input type="checkbox"/>

CE1	Initiation	Danseur Initiation 2	Mercredi	10h45 - 11h45	Pôle Jeunesse	<input type="checkbox"/>
------------	-------------------	----------------------	----------	---------------	---------------	--------------------------